



Alcoolemie au volant : marche à suivre des gendarmes

Par **sergio47**, le **07/03/2013** à **15:19**

BonjourrrrrJ'ai soufflé une seule fois : positif 0,90 mg/l d'air, retention du permis, reconduit cher moi avec ma propre voiture, pas de papier de retention, pas de deuxième contrôle. Pour rentrer cher moi, c'est moi qui ait conduit.rnrnPouvez-vous, svp, m'éclairer sur ce point ? ceci n'enlève pas ma faute mais la procédure ? rnrnMerci à vous pour une réponse claire et nette selon la loi.

Par **Tisuisse**, le **07/03/2013** à **16:49**

Bonjour,rnrnN'écoutez pas les légendes urbaines qui vous disent qu'il faut 2 souffles à l'éthylomètre, 1 seul souffle suffit. Votre souffle a fait ressortir un taux de 0,90 mg d'alcool par litre d'air expiré, soit l'équivalent de 1,80 g par litre de sang. Les gendarmes vous ont confisqué votre permis donc c'était à vous de téléphoner à quelqu'un pour venir vous chercher. Les gendarmes vous ont "laissé repartir" mais ne vous ont pas dit que vous pouviez reprendre le volant de votre voiture pour rentrer chez vous.rnrnA mon humble avis, je ne vois pas où, dans votre récit, il y aurait un vice de procédure. Maintenant, c'est à vous de vous abstenir de boire AVANT de conduire.